

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Je, Maude Simard, avocate
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

886-20

Numéro

ayant pour titre :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour l'acquisition de terrain et un emprunt de 430 000 \$

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

5 708

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

582

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

10

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

886-20

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Brigitte-de-Laval ce 22 janvier 2020 à 9 h
Endroit Date Heure

Signature

Maude Simard
Greffier ou secrétaire-trésorier

2020 01 22
année mois jour